

# Release note

DB2P [Payment] v [01.06]

Version pour PRODUCTION février 2023

### 3. Instructions de déclarations [version Payment 01.04]

---

La nouvelle version des instructions de déclarations reprend quelques éclaircissements :

- Les institutions de pension peuvent aussi déclarer en leur qualité « d'entreprise » ;
- Les institutions de solidarités peuvent déclarer des paiements à db2p ;
- Le champ « PensionNumber » dans PensionRegisterId, doit contenir la même valeur que celle qui était utilisée au PK (en ce compris les caractères spéciaux comme les « espaces ») ;
- Ajout dans les instructions des références légales précises liées aux paiements des prestations de solidarités ;
- Le champ « TaxableAmount » peut être déclaré à 0€ dans certaines situations spécifiques ;
- Pour les paiements avec une retenue AMI et/ou cotisation de solidarité, ceux-ci sont toujours considérés comme ayant été versés à l'enfant (orphelin) ou au conjoint survivant ;
- Un BenefitSigedisId est toujours attribué et communiqué pour une première déclaration Payment qui est déclarée avec un « PensionRegisterId ».

### 4. Liste d'anomalies [version 01.06]

---

Modification fonctionnelle :

- [Payment] : 810108 et 81026 = ces anomalies passent en Warning.

Nouvelle anomalie :

- [Payment] : 801404 = La date communiquée pour DateEntitlementBenefit ne peut être une date antérieure au 1/1/1900

## 5. Schéma XSD [version 01.00.05]

---

La valeur « 0 » est acceptée pour le champ « TaxableAmount ».